

Nantes, le 31 janvier 2008

Pascal Bérichel  
Directeur du Service aux Emetteurs

**Objet : Message à l'attention des actionnaires au nominatif**

Madame, Monsieur,

La société dont vous êtes actionnaire nous a confié la gestion de vos titres au nominatif. Nous tenons à vous préciser que les annonces qui ont été faites ces derniers jours par Société Générale n'ont aucune conséquence sur vos avoirs.

D'une part, les avoirs détenus pour compte de tiers sont réglementairement distincts du bilan de la banque et ne peuvent en aucun cas être utilisés pour son propre compte.

D'autre part, malgré l'importance de cet évènement, le groupe dégagera un résultat net positif pour 2007. Le Conseil d'Administration du Groupe a décidé de procéder à une augmentation de capital de EUR 5,5 milliards, entièrement garantie par deux grandes banques internationales. Cette augmentation de capital nous permettra de porter notre ratio de solvabilité Tier One à 8%, à hauteur des meilleurs standards internationaux.

Les activités du Groupe Société Générale se poursuivent donc normalement. Les équipes de tenue de compte qui gèrent vos titres au nominatif restent totalement mobilisées pour vous servir et s'engagent à vous assurer le niveau d'expertise et de service que vous êtes en droit d'attendre.

En vous remerciant pour votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Pascal Bérichel